

Extrait de l'ouvrage de Michel Bourbao

Allons, commune rurale de moyenne montagne dans le Haut-Verdon

LES VESTIGES DU PASSE.

Les petites cellules montagnardes étanches de la haute vallée du Verdon présentent un aspect de claustration et d'isolement évidents. Cela n'a pas toujours été un inconvénient car pendant les périodes troubles de l'Histoire, ces petites vallées fermées représentaient des refuges très sûrs dans lesquels les éventuels agresseurs devaient hésiter à s'aventurer. Diodore de Sicile qualifiait d'inaccessible le pays des Ligures et Florus précisait que ces montagnards étaient « *plus difficiles à trouver qu'à vaincre... et qu'ils se fiaient à la profondeur de leur retraite* » .

Raoul Blanchard (1949) décrit les avantages de ces refuges: « *Cet asile n'était même pas dépourvu de ressources à condition de n'être pas trop difficile. Ressources un peu maigres, mais variées: des pâturages de montagne, des bois, des terrains à céréales, des arbres fruitiers... l'arrosage était partout possible, grâce aux eaux issues de la montagne. De bonne heure on y a acclimaté ces plantes nourricières qui ont tenu une si grande place dans les civilisations méditerranéennes rurales* » .

De bonne heure ces cachettes ont attiré et retenu des hommes. Nous ne disposons que de très peu de renseignements concernant l'époque préhistorique en ces vallées, on doit attribuer cette carence tout particulièrement au fait que les recherches y ont été très rares. On sait pourtant qu'à Saint-André deux gisements archéologiques ont été découverts: l'un datant de l'époque du Bronze, l'autre de celle du Fer.

Un oppidum (village perché sur une hauteur, souvent fortifié) se trouve à Allons, tout près du village actuel. R. Zérubia a écrit un petit article à son sujet (B.S.S.L. 1976), voici ce qu'il en dit: « *Au centre de la vallée d'Allons, l'enceinte du castellas est sise sur un petit sommet de surface triangulaire. Elle est défendue d'un côté par un rempart de pierres sèches et par deux escarpements naturels sur les autres côtés* » . Il pensait, à l'époque, que cet éperon barré avait pu être occupé à l'âge du Bronze, voire même depuis le Néolithique. L'occupation de ces sites s'est souvent poursuivie jusqu'à la conquête romaine. Parfois, ils furent réutilisés au Moyen Age.

Actuellement, la végétation ne permet pas de bien discerner l'oppidum, seuls un tas de pierres alignées et le relief permettent d'imaginer comment était installé cet ancien habitat. C. Stouvenot et N. Martel ont découvert récemment une meule ainsi qu'une molette en grès sur le site (elle est actuellement conservée au village).

Pour ce qui concerne l'époque romaine, là aussi il y a pénurie de pièces archéologiques, probablement encore par manque de recherches. R. Blanchard constate « *l'existence aux premiers siècles romains d'un vicus Eguitaraminus qui n'est autre que Thorame, et qui évoque même une civitas pré-romaine du Haut-Verdon; d'autre part, M. de Manteyer a fait observer que le patronage des églises de la région de Thorame était conforme à la formule du pape Sixte III (432-440)* ». Nous n'avons rien trouvé, concernant cette époque, pour Allons; seules les légendes concernant Saint Domnin laissent à penser que la vallée fut occupée à cette époque...

LE PROBLEME DE L'HABITAT SERRE

On peut penser que les qualités défensives des petites vallées locales se sont un jour révélées insuffisantes, puisqu'au milieu du Moyen âge presque toutes les communautés furent amenées à concentrer leur habitat. C'est le cas d'Allons, mais aussi de la Mure, d'Argens, de la Colle Saint-Michel, de Peyresq, de Méailles, etc. L'agglomération et la fortification des villages, ainsi que la présence de tours de guet, attestent qu'un grand péril, ou une grande frayeur, faisait réagir les populations locales.

R. Blanchard pense que « *le fait que les précautions sont de plus en plus sévères à mesure qu'on se rapproche de la mer semble bien indiquer que le péril venait de cette direction; le fait enfin que les plus redoutables obstacles du relief ne paraissent pas procurer une protection suffisante nous porte à croire que le danger venait de petites bandes légères, capables de passer partout. On pense ainsi invinciblement aux pillards sarrasins partant du littoral; il est d'ailleurs possible que les bagarres féodales aient prolongé pendant des siècles cet état d'insécurité* » .

Le passage des Sarrasins n'est pas attesté dans la vallée du Haut-Verdon, mais il est probable que la simple crainte de leur venue ait poussé les habitants d'Allons, ainsi que leurs voisins, à se protéger. La construction du château fortifié de Vauclouse pourrait dater de cette époque trouble. Il fut installé sur l'éperon qui domine les vallées du Verdon et de l'Ivoire; ainsi, de cet endroit, il était possible de contrôler tout

passage dans la vallée. Des tours de guet permettaient de communiquer par signaux avec le castrum d'Allons (par l'intermédiaire de la tour de la chapelle Saint Martin).

Lorsque les dangers parurent moins pressants, les habitants édifièrent hors des enceintes des granges, des écuries, puis des habitations où ils s'installèrent parfois définitivement. Le seul écart proche d'Allons était Vauclouse (cette forteresse indépendante était alors mieux armée qu'Allons). Les hameaux de la Moutière et de la Forest semblent s'être créés au début du XVIème siècle.

L'évêque J. Soanen a noté, au cours de sa visite pastorale à Allons en 1708, « *Les anciens ont assuré, selon la tradition commune, que leur ancienne paroisse, dans le cimetière (aujourd'hui la chapelle St. Martin ruinée), était une église des templiers et que le château et le village étaient sur la pointe d'une petite montagne, en allant à Annot, à mil pas de l'église d'aujourd'hui* ». Cette description correspondrait avec la colline des Champons.

Après avoir vainement recherché le moindre indice de construction sur cette colline, il me semble possible de dire qu'il n'y a pas eu de village ni de château sur ce petit sommet. Par contre, il est fort probable qu'il y ait eu une confusion avec le Chastellas, situé à l'opposé en bordure du chemin des Sagnes, sur lequel on peut voir encore des traces de l'oppidum ancien.

Ce phénomène n'est pas rare, on a souvent enregistré le déplacement d'un village, certains déplacements étaient brutaux, suite à un incendie, d'autres se faisaient progressivement lorsque le sentiment de péril s'estompait. C'était le cas lorsque la population souffrait d'un éloignement par rapport à l'eau ou d'un entassement dans une enceinte trop étroite.

C'est ainsi que Saint-André s'est progressivement construit au carrefour des vallées du Verdon et de l'Issole, alors que les habitants se trouvaient autrefois regroupés dans le petit village perché de Troins. D'après l'affouagement de 1774 (archives départementales C36), il restait encore à cette époque douze familles à Troins « *les habitants mettent une heure pour aller puiser l'eau pour leur usage* » .

L'hypothèse du déplacement du village d'Allons est d'autant plus certaine que le plan actuel ne montre aucune ruelle étroite et tortueuse, il ne présente pas une forme d'ensemble concentrique, caractéristique de l'habitat perché du Moyen Age. Le village

possède au contraire de larges rues relativement droites, organisées en formant des angles droits.

Lorsqu'on essaie d'imaginer la vie dans la vallée d'Allons, en ces temps reculés, on peut se demander comment vivait la population. S'il est relativement aisé de retrouver la généalogie des familles nobles, il est plus délicat de retrouver des informations concernant les villageois.

Alain COLLOMP a réalisé une importante étude sur la population de Saint-André et les villages voisins, à partir de documents notariés. Il relate ainsi la vie des familles paysannes aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. La lecture de son ouvrage « La maison du père » donnera une excellente vision d'ensemble sur ce que pouvait être la vie dans les petites vallées du Haut-Verdon.

Plus modestement, nous nous intéresserons à ce que pouvaient être les rapports entre les Allonsais et leurs seigneurs. Notons ici que les seigneurs des villages comme Allons étaient généralement de « petits seigneurs » aux pouvoirs limités. Ils devaient leur titre à la possession de terres: les fiefs.

Les seigneurs locaux étaient souvent de petits possesseurs fonciers qui exerçaient leur pouvoir banal sur quelques paysans. Les fiefs étaient souvent réduits et de peu de rapport, d'autant plus lorsque les biens et les pouvoirs étaient partagés entre plusieurs familles nobles, en coseigneurie, comme c'était le cas à Allons. De même, lorsque nous parlerons de châteaux, il ne faudra voir en ces demeures que de grosses maisons à peine plus cossues que les autres logis du village.

LES RAPPORTS DIFFICILES ENTRE UNE POPULATION PAUVRE ET DES SEIGNEURS, TROP NOMBREUX.

La première enquête qui nous apporte quelques informations sur la population d'Allons date de l'an 1252; il s'agit de celle qui fut organisée pour le compte de Charles premier d'Anjou. Elle nous apprend que onze seigneurs se partageaient le terroir, à savoir: R. Feraudus, Salvangnus d'Annot, Lauterius d'Allons, Feraudetus, Gill., P. Hugo, Bernard Gerinus, Gill. Ripertus, R. Ripertus et Rolland.

Les enquêteurs, venus faire un bilan des revenus du comte, enregistrèrent une plainte des habitants contre leurs seigneurs, voici ce qu'elle dit. Les seigneurs d'Allons ont infligé de nombreuses injures et dommages aux hommes, ils les frappent, envoient

paître des animaux dans leurs prés, coupent leurs blés et leur foin, brisent leurs granges, leur enlèvent des fromages, des agneaux et des chevreaux et lèvent sur eux d'énormes tailles pour acheter un cheval ou un boeuf.

Même si ces plaintes peuvent être exagérées, elles montrent en tout cas combien la population paysanne était à la merci de ses seigneurs, exceptionnellement nombreux à Allons. On peut aussi en déduire que les paysans étaient soumis à une forme de servage, en 1252, à Allons.

Au milieu du XIII^{ème} siècle, les paysans n'étaient pourtant plus taillables et corvéables à merci dans bien des villages de Haute-Provence. Voici ce que nous apprend R. Aubenas dans son étude sur le servage à Castellane au XIV^{ème} siècle: « *Le servage a disparu de Provence en principe d'assez bonne heure, vers le début du XIII^{ème} siècle, sauf dans quelques régions, et notamment dans les parties montagneuses du pays où il se serait maintenu beaucoup plus longtemps, jusque vers le milieu du XIV^{ème} siècle. Pendant tout le cours du XIII^{ème} siècle et la première moitié du XIV^{ème} siècle on constate en effet l'existence d'îlots de population servile à Castellane, [...] et dans la région de Digne. [...]*

Ce n'est guère qu'après 1350 environ que l'affranchissement des populations paraît général ». La terrible peste noire de 1348 avait tellement dépeuplé la région que le Comte de Provence se trouva dans l'obligation d'affranchir les serfs qui avaient survécu pour les encourager à assurer la mise en valeur du sol.

R. Aubenas nous retrace quelques éléments d'une enquête effectuée sur l'ordre du grand sénéchal de Provence pour le Comte, à propos de la population servile de Castellane et de l'opportunité de son affranchissement. « *La ville demandait que l'on rendit égales en condition les trois classes qui composaient la population (mis à part, bien entendu, les nobles et les clercs). Les articles de cette requête fournissent de précieuses indications sur la condition de ces trois classes sociales et exposent des considérations intéressantes concluant à la nécessité de l'affranchissement de la classe servile* » .

En 1341, la population de Castellane se composait de trois classes: « les hommes libres », « les homines de mercato » et « les malservi ». Si les hommes libres étaient relativement privilégiés, les malservi étaient les plus misérables et ne possédaient rien. « *la cour comtale ne peut obtenir d'eux le moindre paiement. Si théoriquement les droits de la cour sur les malservi sont très élevés, en pratique ils se réduisent à*

rien. Et, dès lors, la ville a d'excellents motifs pour demander l'affranchissement des malservi: elle présente l'affranchissement des malservi comme une source certaine de profits futurs pour le comte. Une fois affranchis, ces anciens serfs auront à coeur de travailler et de s'enrichir, et, par là, deviendront des contribuables appréciables, tandis que découragés par la servitude dans laquelle ils sont plongés, ils n'ont pas d'intérêt à travailler. [Actuellement] les malservi, par tous les moyens, cherchent à s'enfuir, notamment en changeant de nom « .

Nous verrons plus loin, avec les généalogies des familles de VAUCLAUSE et de VILLENEUVE, comment les fiefs d'Allons et de Vaucluse se vidèrent de leur population, à cette époque qui marque la fin du servage.

Le peu que nous pouvons apprendre sur la vie des Allonsais est généralement écrit en filigrane dans celle des seigneurs, qui est plus souvent relatée avec force détails. Nous allons donc nous arrêter plus longuement sur la généalogie des familles seigneuriales d'Allons.

généalogie des familles nobles ayant vécu à Allons

A partir des documents établis par Artefeuil (1757), R Borricand (1976), A. Collomp (1983), G. Hertault et A. Douay (1993, pour la famille d'Autane), M.Z. Isnard (1913), Gras-Bourget (1842), et divers articles de la revue scientifique et littéraire des Basses-Alpes, il est possible de reconstituer une généalogie des familles nobles ayant vécu à Allons.

Nous commencerons par la famille installée le plus tôt à Allons.

Généalogie de la famille de REQUISTON

Cette famille est originaire du Var, probablement de la région de Toulon. En 1096, Guillaume de REQUISTON commandait une compagnie de cent croisés. Il avait pour lieutenant: Jean, son fils. Le premier membre de cette famille cité à Allons est Salvain. La famille de REQUISTON possédait les fiefs d'Allons, de Vaucluse, de la Forest et celui d'Auteville (actuellement d'Haut-ville).

Salvain de REQUISTON vivait à Allons, au milieu du XIIIème siècle (il apparaît vraisemblablement sous le nom de Salvagnus de ANNOTO, dans l'enquête de l'an 1252).

Salvain II (ou Salvaire) de REQUISTON. Les Allonsais lui rendirent leurs aveux le 02 avril 1287. Il fit hommage de sa terre le 26 octobre 1309 au roi Robert, Comte de Provence.

Féraud de REQUISTON, fils du précédent était seigneur d'Allons.

Raimond de REQUISTON, son frère, fit hommage de sa terre d'Allons en 1331 et 1351. Il testa le 27 décembre 1360 en faveur de Féraud II.

Féraud II de REQUISTON était seigneur d'Allons et de Vaucluse, mais aussi de Bagnols, Escragnoles, Taneron, Villepeis, le Fugeret, Annot, le Castellet des saules et Draguignan.

Requiston de REQUISTON rendit hommage de toutes les terres déjà citées à Louis II d'Anjou, en 1399. Ce prince lui confirma alors tous les privilèges accordés à ses aïeux, depuis Raymond Bérenger, jusqu'à lui.

Honoré de REQUISTON prêta son hommage au roi René, le 02 mai 1440.

Vincent de REQUISTON, fils aîné de Honoré, reçut les aveux et reconnaissances des Allonsais le 06 mai 1489. Il fit son testament en 1497 en faveur de Durand.

Durand de REQUISTON fit hommage de toutes les terres citées en 1526. Son testament en faveur de son fils François est daté du 03 décembre 1531.

François de REQUISTON prêta hommage de toutes ses terres en 1540. Il épousa Honorée de GRASSE le 24 février 1544, ils eurent trois fils: Antoine, Henri et Louis.

La famille de REQUISTON perd le quasi monopole qu'elle avait sur les terres d'Allons dès le début du XVIIème siècle. En effet, à partir du milieu du XVIème siècle, les terres sont partagées entre plusieurs enfants; une partie entre en possession de la famille d'AUTANE lorsque Marguerite de REQUISTON (fille de Melchior de REQUISTON et de Madeleine de ROCHAS) se marie avec Pierre d'AUTANE, le premier mai 1594.

Une autre partie va passer à la famille de HONDIS, cette famille est originaire de Grasse. Antoine de HONDIS a épousé Julie de REQUISTON en 1604, ce couple donnera naissance à quatre générations du même nom avant que l'unique héritière,

Françoise de HONDIS, ne se marie à Jean d'HENRY en 1693 et fasse passer le fief de la Mottière chez une autre famille.

Antoine de REQUISTON épousa, le 20 octobre 1569, Eléonor de VILLENEUVE. Ils eurent trois enfants: Splandian, Louise et Julie.

Julie de REQUISTON se maria avec Antoine de HONDIS de la Mottière en 1604 (voir plus haut).

Louise de REQUISTON se maria avec François ALAYER, ils eurent deux fils: Antoine, né le 22 août 1608, et Jean, né le 5 mai 1613.

Splandian de REQUISTON, seigneur d'une partie d'Allons, épousa Françoise de VILLENEUVE en 1599. Nous nous arrêterons sur la famille de VILLENEUVE plus loin.

Antoine II de REQUISTON, fils de Splandian, était seigneur de St. Laurent, il fut maintenu noble en 1667.

Sa soeur, Anne de REQUISTON se maria avec Gilbert de BONAUD, à Roquebrune.

Henri de REQUISTON, coseigneur d'Allons et de St. Laurent, fit hommage de ses terres en 1598. Il épousa le 08 février 1587 Louise de CASTELLANE MONMEYAN. De ce mariage naquirent Roland et Marguerite.

Marguerite de REQUISTON se maria avec Claude BARRAS le 24 novembre 1628.

Roland de REQUISTON épousa le 25 juin 1614 Melchione de PERRIER.

De ce mariage naquit Antoine de REQUISTON qui épousa le 29 juin 1659 Isabeau de CASTELLANE-MONPEZAT.

Louis de REQUISTON épousa en un premier mariage Hélène de BLACAS. En secondes noces, le 19 octobre 1597, Hélione d'AGOULT VINCENT (fille du seigneur d'Angles) devint sa femme et mit au monde Balthazar.

Balthazar de REQUISTON épousa Thérèse de COLONIA le 06 février 1650 à Brignolles. Il fit hommage de ses terres en 1667.

Leur fils, Gaspard de REQUISTON, épousa Anne de CASTELLANE-PIERRERUE. Ils eurent deux garçons (qui devinrent militaires) et une fille.

Les informations postérieures au XVIIème siècle, concernant cette famille, perdent de leur continuité, cela est probablement lié à l'éclatement de leur fief.

Nous savons qu'un certain François de REQUISTON fut nommé chevalier de l'ordre de Malte en 1625.

François III de REQUISTON fit hommage de ses terres d'Allons en 1672.

Pierre de REQUISTON d'Allons devint chevalier de l'ordre de Malte en 1699.

Charles Auguste de REQUISTON fit hommage de ses terres d'Allons en 1764 et en 1774.

Si aucun membre de cette famille n'eut à subir d'agression pendant la Révolution à Allons, il n'en fut pas de même à Draguignan: Françoise de REQUISTON et son époux Durand de la MOTTE furent lapidés, traînés par des chevaux et pendus à la grille de leur fenêtre.

Armoiries de la famille de REQUISTON

(De gueules à deux lions affrontés d'argent soutenant un demi vol d'or).

L'histoire de la famille de VILLENEUVE

L'histoire de la famille de VILLENEUVE est liée au terroir de Vaucluse. Le fief de Vaucluse a longtemps été indépendant de celui d'Allons. Il occupait un site stratégique sur une hauteur et contrôlait la circulation dans la vallée du Verdon. Une tour, sise sur l'éperon rocheux qui domine le confluent de l'Ivoire et du Verdon, permettait de guetter d'éventuels ennemis jusqu'à une dizaine de kilomètres en aval du château fortifié de Vaucluse. Aujourd'hui, il reste encore les vestiges de cette tour, au bord de l'à pic qui domine la gare. De cet endroit, on voit très bien Saint-André, la tour de la chapelle Saint Martin d'Allons et Argens.

Ce fief fut visité par les enquêteurs de Charles premier d'ANJOU en 1252, voici la traduction de leur compte-rendu: « *Isnard BELLAROT et Gill GAI ont certifié par*

serment que le seigneur comte possède ici le dominium principal (la seigneurie), et que chaque feu (foyer d'habitation) donne pour taxe d'albergue 12 deniers et pour chaque cavalcade (sorte de corvée militaire qui doit être rendue au comte quarante jour par an et qui peut être rachetée), 12 deniers. Ils ajoutent qu'ils ont payé jusqu'à maintenant 16 sols; les questes (impôt comtal) et les droits de justice sont faits selon les statuts (statuts de Senez) « .

Au cours d'une seconde enquête effectuée en 1278, Martin GAI et Guillaume GRANET, deux hommes probes du lieu, disent aux enquêteurs: *» Au sujet des cavalcades il n'y a aucun chevalier armé ou non armé mais ils sont tenus de donner chaque année à la cour de Castellane quatre livres, le jour de Pâques, et pour le château, vingt sols. Ils disent, au sujet des maisons nobles, qu'il y en a deux, à savoir celle du seigneur Hugues de VAUCLAUSE et celle d'Isnard de VAUCLAUSE. Elles sont suffisantes pour porter les armes. 26 hommes sont aptes à porter les armes (ce sont des fantassins), mais aucun ne peut servir pendant un mois à ses frais « .*

Lorsqu'on les interroge sur le nombre de maisons et les corvées, ils répondent: *» on compte 16 foyers à Vaucluse et les hommes ont obligation de réparer les remparts du château « .* On apprend ensuite qu'il n'y a pas de prieur en ce lieu, ni aucune maison religieuse et enfin que les maîtres de cette forteresse sont Pierre d'ALLONS, Isnard de VAUCLAUSE, Hugues de VAUCLAUSE, Geoffray d'ALLONS et la dame ENGLÉSIA; ils tiennent le château sous la suzeraineté du roi, le comte de Provence.

La famille féodale de VAUCLAUSE s'éteignit après la mort de Catherine, au début du XVème siècle. Nous connaissons l'existence de quelques membres de cette famille et savons qu'André de VAUCLAUSE a rendu hommage de ses terres en 1352, son fils Jacques de VAUCLAUSE en fit de même en 1386.

La dernière héritière, Catherine de VAUCLAUSE, s'est mariée en 1380 avec Pons de VILLENEUVE et a fait entrer les terres de Vaucluse, ainsi que celles d'Allons, Boades, Castillon, Blarons, la Mure, St. André et Troins, dans sa nouvelle famille qui posséda le fief jusqu'à la Révolution.

Raimond de TURENNE, prit les armes contre le comte de Provence en 1389. Au cours des nombreux pillages qu'il organisa, il assiégea le château de Jacques de VAUCLAUSE en 1390, sans succès car ce dernier aurait été secouru par le sénéchal de Provence Georges de MARLE. Je ne sais pour quelles raisons le château de Vaucluse

fut démantelé en 1391, sur ordre du comte de Provence, d'étranges raisons de sécurité sont généralement évoquées...

Raimond de TURENNE fut ensuite à l'origine de sept longues années de guerre et de pillages, entre 1392 et 1399, en Provence. Cette période suivait un demi siècle de calamités. La grande peste de 1348 avait décimé près de la moitié de la population provençale. Dès 1355, la Provence fut soumise aux pillages de bandes armées et aux routiers. S'ensuivit une période d'épidémies diverses et de disette...

Cette succession de catastrophes laissa le pays du Haut-Verdon exangue: de nombreux villages et hameaux avaient été abandonnés, les terres qui n'étaient plus exploitées retournaient à l'état sauvage, la population était décimée. Allons, qui comptait 112 feux en 1278, n'en comptait plus que 19 en 1471; cela signifie que la population qui avoisinait les 600 personnes tomba à moins de cent, deux siècles plus tard. Vaucluse fut abandonnée alors que 80 personnes y vivaient en 1303 (on y dénombrait alors 16 feux).

Il n'est pas possible de savoir quelle était la situation au début du XVème siècle, car aucune enquête ne fut effectuée entre 1315 et 1471, mais on peut craindre qu'elle fut pire. Voici le nombre de foyers qui furent recensés au cours de diverses enquêtes dans les localités voisines d'Allons.

foyers recensés dans les localités voisines d'Allons

Localité	Feux en 1278	Feux de ques te en 1315	Lares en 1471	Affouagement de 1698	Affouagement de 1728	Affouagement de 1765
Allons	112	89	19	25	30	62
Vaucluse	13	12	inhabité			
Angles	25	10	10	40	60	73

Argens	15	40	14	50	50	51
Castillon	26	22	12	16	36	46
Courchons	18	25	4	36	52	53
Moriez	98	86	26	98	122	162
La Mure	50	45	14	30	50	53
St. André	33	29	20	99	119	122
Méouilles	34	11	7	5	10	9
Troins	30	29	inhabité	10	6	12
St. Julien	18	11	7	30	49	45
Vergons	78	95	33	60	45	84
Total:	550	504	166	499	629	772
Population équivalente	2750	2500	800	2500	3150	3850

Sources: E. Baratier, La démographie provençale du XIIIème au XVIème siècle.

Le tableau ci dessus illustre bien l'effondrement démographique que connurent les villages voisins d'Allons pendant ce siècle trouble. On remarquera que la population

totale du secteur a chuté de près de 70% entre 1315 et 1471 (84% à Allons), et qu'il a fallu attendre jusqu'en 1698 pour qu'elle ne retrouve ses effectifs de 1278.

Généalogie de la famille VILLENEUVE

C'est la plus importante famille noble de Provence, elle est probablement originaire de Barcelone, en Catalogne, et s'est installée aux Arcs au XIIème siècle. Nous ne nous intéresserons qu'à la branche des VILLENEUVE de VAUCLAUSE et de BARGEMON car elle est la seule à avoir un lien avec Allons.

Pons de VILLENEUVE s'est donc marié, comme nous l'avons vu plus haut, à Catherine de VAUCLAUSE en 1380, il fit hommage de ses terres le 13 juillet 1390 au comte de Provence.

Jean de VILLENEUVE, leur fils, fit hommage de ses terres à la reine Yolande en 1412. Il se maria à Jeanne de BERRE et hérita de Jacques de VAUCLAUSE (son aïeul) en 1435.

Pons II de VILLENEUVE se maria à Tacie de CASTELLANE.

Honoré de VILLENEUVE assista à l'assemblée tenue à Aix, le 9 avril 1487, pour approuver l'union de la Provence à la couronne de France. Il se maria le 23 décembre 1498 à Catherine de BOULIERS et fit hommage de ses terres en 1509.

Gaspard de VILLENEUVE fut gouverneur de la ville et du château d'Entrevaux. Le premier juillet 1544, le roi François premier le nomma baron de Vaucluse. Par la suite, il devint viguier de Castellane puis fut envoyé par le roi à Damas. Il se maria à Anne de CASTELLANE d'ENTRECASTEAUX le 11 décembre 1539 et rendit hommage en 1539 puis en 1547.

Son fils Christophe de VILLENEUVE est né à Marseille en juin 1545. Il s'est illustré par son engagement dans la lutte contre les Huguenots (particulièrement pendant le siège de Sisteron en 1568). Il fut nommé chevalier de l'ordre du roi Charles IX, en 1570. Mais son plus grand mérite fut d'obtenir en 1572 la révocation de l'ordre, qui avait été donné dans tout le royaume, de massacrer les Huguenots le jour de la Saint Barthélémy. Il se maria le 14 mars 1565 à Françoise de GRASSE.

Jean de VILLENEUVE de BARGEMON (1567, 1617) se maria à Françoise de la BAUME de SUZE le 11 juillet 1598.

François de VILLENEUVE, né en 1602, se maria avec Marie d'AYMAR. Il fit hommage de ses terres en 1618.

Balthazar de VILLENEUVE (1636, 1707) se maria à Blanche de GAUTIER et fit hommage de ses terres en 1672 puis en 1680.

Joseph de VILLENEUVE (1675, 1752) se maria à Elisabeth de FLOTTE d'AGOULT le 23 novembre 1711. Il rendit hommage en 1714 et en 1723.

Christophe de VILLENEUVE se maria le 7 septembre 1744 à Thérèse Françoise de LOMBARD. Ils eurent huit enfants dont l'aîné, qui naquit le 11 juin 1745, fut Joseph de VILLENEUVE.

La famille d'AUTANE

Originaire du Dauphiné, cette famille a participé aux croisades, comme le montre leurs armoiries ornées d'une croix alisée rouge sur fond d'argent. Le premier membre de cette famille qui s'installa à Allons fut un des fils de Jean d'AUTANE et d'Esprite de CHARAVEL. Comme la famille REQUISTON, la famille d'AUTANE avait des membres qui vivaient en permanence à Allons.

Pierre d'AUTANE était officier des dragons, lorsqu'il vint s'établir en Haute-Provence et épouser Margueritte de REQUISTON. C'est ce mariage, célébré le 1^o mai 1594, qui lui apporta une portion des terres d'Allons. Sa femme lui donna trois fils: Charles, Jean et Scipion.

Scipion d'AUTANE, seigneur d'Allons, épousa Eléonor de GALICE le 5 septembre 1632. Ils eurent deux enfants:

Charles d'AUTANE, qui se maria à Honorade de FERRIS. Leur fils, officier de cavalerie, est mort sans postérité en Pologne.

Jean-Jacques d'AUTANE se maria à Jeanne de MONTBLANC le 15 février 1678. Ils eurent quatre enfants: Charles d'AUTANE (1680, 1758 à Allons), Anne-Marie d'AUTANE (1695, ?) qui épousa Jean-Baptiste SIMON, un bourgeois de la Mure, en

1720, François d'AUTANE (1699 1772) qui devint prêtre après avoir été curé de Vergons et Jean d'AUTANE.

Sur la place du village, on peut encore voir le château de la famille d'AUTANE. Le corps central fut construit à une époque qui demeure encore inconnue mais les deux parties latérales furent ajoutées en 1740 (l'aile ouest est une chapelle), suite à l'enrichissement d'un membre de cette famille. En effet, Charles d'AUTANE qui devint prévôt de Rosk, un diocèse de Varsovie en Pologne, rencontra un personnage très riche au cours d'un de ses voyages sur mer. Ce dernier tomba malade au cours de la traversée, il demanda les secours de la religion auprès de l'abbé d'AUTANE et lui fit don de tous ses biens avant de mourir. L'enrichissement soudain de cet abbé dut profiter à sa famille car elle posséda alors la plus grande partie des terres d'Allons, jusqu'à la Révolution.

Son frère, Jean d'AUTANE, seigneur d'Allons, se maria avec Françoise de la MOTIERE d'HENRY, une Allonsaise, le 6 février 1723. Ils eurent quatre enfants: Jean-Charles d'AUTANE, né le 2 janvier 1726, Antoine d'AUTANE, né le 13 février 1728 décéda deux mois plus tard, François d'AUTANE, né le 1^o avril 1729 mort à Paris en 1765 et enfin Jeanne-Marie d'AUTANE qui épousa à Mezel, le 21 avril 1743, Louis-Bernard de CONSTANS.

Jean-Charles d'AUTANE laissa de terribles souvenirs aux Allonsais car il fit appliquer de façon très stricte ses droits seigneuriaux. Dans leur ouvrage consacré à la famille Douay, G. Hertault et A. Douay consacrent un chapitre à la famille d'AUTANE, voici ce qu'ils racontent au sujet de notre personnage: « *Quels étaient donc, quarante ans avant la Révolution, ces droits auxquels Jean-Charles d'AUTANE tenait tant?*

Il y a d'abord l'hommage de fidélité au seigneur. Tout écart est considéré comme crime de félonie. A Allons, le code des rapports de domination- subordination est loin d'être tombé en désuétude. Il règle les moindres détails de la vie du village. Le seigneur a droit à son banc à l'église. Sa famille a le privilège d'être enterrée en dessous de ce banc. Le seigneur a droit à l'encens au cours de la messe, après l'élévation. C'est lui qui porte la palme à la procession des rameaux...

Il y a ensuite les droits honorifiques spéciaux et notamment le « droit de silence ». Les vassaux étaient obligés de marquer par leur silence le deuil du seigneur ou de sa dame. A l'automne 1772, une épidémie se déclare à Allons. Gabrielle de DEMANDOLX (sa femme avec laquelle il s'est marié le 6 septembre 1748) aidée du

prieur s'emploie à soulager les malades et à aider les mourants. Bientôt atteinte elle même, elle meurt en décembre 1772. »

En septembre 1773, l'épidémie était passée, les Allonsais organisèrent la fête de la St. Domin » *la bravade est très réussie... mais n'est pas du goût du seigneur d'AUTANE [] Il intente un procès à ses vassaux citant 35 témoins à charge qui dépendent tous de lui par leur position. Le dernier n'a que 13 ans, mais peu importe... le droit est le droit.*

Ce droit doit être appliqué dans toute sa rigueur. Ainsi Jean Charles d'AUTANE sera encore un des rares seigneurs à faire appliquer le droit de prélation. Il s'agissait d'un droit de préemption permettant au seigneur d'acheter des terres en payant au vendeur le prix inscrit sur l'acte seigneurial. Le seigneur pouvait ainsi reprendre telle terre qui lui convenait selon son bon plaisir et faire pression. Tombé en désuétude ce droit est invoqué par Jean-Charles d'AUTANE qui assigne Pierre Béraud le 9 mars 1772 pour « luy vider et délaisser par droit de retrait seigneurial » diverses terres achetées pour 133 livres par son vassal et payées en trois fois: 1757, 1758 et 1769. Le retrait fut prononcé et le paysan ainsi doublement spolié puisqu'il avait en plus travaillé quinze ans pour bonifier son bien.

Jean Charles d'AUTANE intentera encore une autre procédure de ce genre en 1768 à Sausses. Parmi les droits seigneuriaux, figuraient aussi les droits de mutation. Enfin, et non des moindres, figurait le droit de redistribution des moyens de production par les seigneurs à leurs vassaux. »

A. Collomp explique la puissance des seigneurs ainsi: « *Le pouvoir politique du seigneur est assuré par sa puissance économique. C'est le contrôle des moyens de production qui permet au seigneur d'exercer efficacement les droits seigneuriaux lucratifs et honorifiques* ». G. Hertault ajoute: « *Leur influence était, comme on l'a vu, consolidée en envoyant leurs dames et demoiselles visiter les malades, les jeunes enfants et les femmes en couche. Leur pouvoir temporel était aidé par le pouvoir spirituel utilisé à bon escient. Allons connut plusieurs prieurs issus de la famille d'AUTANE.*

Le seigneur enfin avait encore certains droits de justice en matière spirituelle, ainsi le droit de condamner à 3 livres d'amende tout blasphémateur du nom de Dieu et au percement de la langue, tout récidiviste. »

Ce représentant de la famille d'AUTANE, en imposant sa vision archaïque du droit, ne devait pas être très apprécié des Allonsais. Nous trouvons aux archives départementales de Digne de nombreux documents relatant des procès entre cette famille et les villageois:

En 1770, Jean-Charles d'AUTANE présente une requête de plainte contre Marie PELLEGRIN qui s'était exclamée « Tout seigneur que vous êtes, je vous casserai la tête d'un coup de rocher! » (Archives AHP B1237).

En 1786, la Révolution est proche, on se ressent déjà les prémices dans les propos des villageois. Le procès archivé B 1250 à Digne mentionne que les Allonsais ont insulté les dames du château d'AUTANE « criant à gorge déployée qu'elles étoient des vilaines, des souillons, des putains... ».

Au caractère particulier de ce seigneur, il faut ajouter les nombreux problèmes de la communauté allonnaise. Les villageois payaient trois fois plus d'impôts que leurs seigneurs alors que ces derniers possédaient toutes les bonnes terres du terroir. Voici ce que dit le rapport d'encadrement des biens réalisé en 1698: « *La communauté est en contantion depuis très longtemps avec les seigneurs et elle prétend quils ont du bien roturier quils possèdent comme noble mais comme elle n'a pas de titres pour le faire cette prétention luy est inutile; ou en tout cas quand elle en viendrait au bout elle seroit de peu de considération.* » (il n'existait pas de cadastre à Allons).

Un autre passage du même affouagement évoque une escroquerie réalisée par le seigneur de VILLENEUVE dont les Allonsais furent victimes: « *Il y a Vaucluse qui est affouagé un quart de feu et le seigneur dudit Vaucluse sans titre ni fondement et par adresse fait ériger par le commis, les impositions de ce quart de feu de la communauté d'Allons cest à dire que cette pauvre communauté ne sen est jamais pris garde que depuis peu, les habitans estant estés topjour peu illetrés et ydiots quils auroient esté persuadés que Vaucluse estoit tout noble et par concéquent non compris à l'affouagement.*'

Les armoiries de la famille d'AUTANE (d'argent pour le fond, de gueules pour la croix, surmontées d'un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or). La devise familiale était:

« In hoc signum robur meum » (c'est dans ce signe que je tire ma force).

La famille de RICHERY

Elle est originaire d'Italie. Louis-Caelius de RICCHIERI est le premier de ce nom que nous connaissions; il naquit à Rovigo, dans l'état de Venise en 1450. Son fils Jacques vint s'établir en Provence, à St. Maximin. Il se maria le 16 octobre 1547 avec Catherine ROLAND. Il était viguier et capitaine pour le roi avec des titres de noblesse.

Quatre générations plus tard, un de ses descendants: Jean-Annibal de RICHERY se maria par contrat le 24 janvier 1667 avec Claire d'AGUILLON (ou de GUILHON, la fille donataire de Jean) et acquit des terres à Allons. Il fut déchargé du droit de franc-fief (taxe imposée aux roturiers acquéreurs de terres nobles) par l'intendant de Provence, le 29 juin 1695, puis confirmé dans la noblesse par le même, le 10 octobre 1702. Ses deux fils furent Jean-Baptiste, un capitaine de régiment de la Marine mort sans postérité, et François.

François de RICHERY se maria le 22 novembre 1723 avec Ursule d'HENRY, la fille de Jean HENRY (seigneur de la Mottière) et de Françoise de HONDIS. Ils eurent trois fils: Charles-François, né en 1729, Jean-Baptiste qui devint capitaine au régiment de Bourbonnois, et Jean-Louis Alexandre qui suit.

Jean-Louis Alexandre de RICHERY naquit à Allons le 26 aout 1724. Il était lieutenant de cavalerie dans le régiment d'Aquitaine. Il se maria avec Lucrece Margueritte de GRASSE le 1^o septembre 1754. Leurs deux fils eurent de grandes carrières et comptent parmi les hommes célèbres de Provence.

Joseph de RICHERY naquit le 19 septembre 1757 à Allons. Il entra dans la marine à l'âge de neuf ans, en qualité de simple mousse. Il se fit remarquer pour ses talents et connut rapidement une brillante carrière. En 1778, il assista au siège et à la paix de Newport. En 1781, il suivit en Inde le bailli de SUFFREN, plus tard il fut chargé de plusieurs missions dans les mers d'Asie. Il explora la mer de Chine, les côtes du Tonkin et de la Cochinchine jusqu'en 1789. Il dressa des plans et des cartes de ces contrées lointaines et les accompagna de mémoires ou d'observations. Il exécuta ensuite plusieurs expéditions contre les Anglais en Inde, à Terre-Neuve, en Irlande... Il vint mourir le 23 décembre 1798 à Eoulx, chez son oncle.

Son frère, Charles Alexandre de RICHERY, naquit le 31 juillet 1759 à Allons. Il connut lui aussi une grande destinée. Il fut chanoine d'Aix, grand vicaire de Senez et d'Aix, évêque de Fréjus en 1823 et enfin archevêque d'Aix en 1829. Sa piété et sa

bienfaisance lui avaient gagné tous les coeurs, il fut reconnu comme étant un des prélats les plus distingués et les plus vertueux du XIXème siècle. Il s'éteignit le 25 décembre 1830 à Aix, victime d'une attaque d'apoplexie.

Malgré les nombreux différents qui opposaient régulièrement les seigneurs à la population du village, ce bon Charles Alexandre de RICHERY, encore chanoine à Aix, écrivit un jour aux Allonsais pour les dissuader d'aller en justice contre leurs seigneurs. Il connaissait bien les rouages de la justice et les avocats, et pensait donc que leur action était vouée à l'échec. Voici le contenu de sa lettre, intéressante par le ton et le contenu (elle est tirée d'un article du BSSL).

Lettre de M. l'abbé de Richery, vicaire général de Senez, aux consuls d'Allons.

Le vif intérêt que j'ai toujours pris et que ne cesserai de prendre à la communauté d'Allons et à tous ses habitants en particulier m'engage à vous écrire pour vous témoigner la peine et le chagrin que j'éprouve en vous voyant décidés à poursuivre un procès avec vos seigneurs, au sujet d'un deffens que vous voulés établir.

Ce deffens embrasse une très grande partie du terroir; il est dans la terre gaste dont la propriété ne vous appartient pas; il est dans les propres fonds des seigneurs, dans leurs terres à bled; il est beaucoup trop vaste pour vous puisque vous n'hivernés à Allons qu'une très petite quantité de grosses bêtes, qui ont pendant l'été plus d'herbages qu'elles ne peuvent en consommer.

Je ne vous cacherai point que vos seigneurs, voyant que vous persistés dans votre demande, m'ont chargé ici de leurs intérêts auprès du Parlement; que votre prétention me paraît excessive; que, malgré la consultation que vous avés en votre faveur de deux avocats d'Aix qui n'ont pas été sûrement bien instruits des droits et des titres respectifs, vous avez à craindre de n'être condamnés.

Ce ne seroit, je vous assure, qu'avec bien de la répugnance que je me verrais obligé de poursuivre cette affaire et c'est avec la même sincérité que je vous assure aussi que je vous verrais avec le plus grand chagrin engagés dans un procès qui peut durer quelques temps et vous entraîner dans des frais qui vont toujours plus loin qu'on ne croit.

Je vous prie, Messieurs, de ne point suspecter mes sentimens. Je ne parle que pour votre seul et unique intérêt; s'il m'étoit moins cher, si mes vœux et mon coeur vous étoient moins dévoués, je ne vous ferois sûrement pas ces observations. Songés que vous avez le bonheur de vivre en paix avec vos seigneurs depuis longtemps. Vous ont-ils jamais vexés, maltraités? N'ont-ils pas, au contraire, toujours fait ce qui dependoit d'eux pour vous être utiles, pour soulager quand ils l'on pu la misère de vos habitans? N'est-ce pas d'eux; que vous devez attendre appui, secours et protection? Ne vous aiment-ils pas comme leurs enfans et ne leur devez-vous pas aussi amour, attachement et respect?

Ne vous laissez point entraîner par des conseils dangereux, qui voudroient amener la discorde parmi vous. Voyés l'exemple des lieux qui vous environnent; les procès ont souvent ruiné, eux, leurs seigneurs. Préservés vous de cette perte chés vous. Votre commune est pauvre; elle a de la peine à payer les impositions actuelles et cependant les maux de l'Etat sont tels, le royaume, la province en particulier sont si obérés qu'on sera peut-être forcés de vous demander quelque chose de plus.

Vous donnerés le prix de votre sueur au Roi et à l'Etat; c'est le devoir des bons citoyens. Voudrez-vous aussi vous envaser entièrement, contracter des dettes que vous ne pourrés payer pour engraisser la chicane, les avocats et gens du palais? Si vous avés des demandes justes à former, vos seigneurs seront toujours prêts à les accueillir, et je suis ici bien volontiers le garant de leurs sentimens et de leur bonne volonté.

Veillés bien, Messieurs, faire part de ma lettre au conseil de la communauté et me faire l'honneur de me répondre au plus tôt, ne voulant pas jusqu'alors me permettre aucune démarche qui engageât le procès. Je m'estimerais heureux de pouvoir vous être utile, pour vous donner des preuves bien convaincantes du sincère et parfait dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

L'ABBE DE RICHERY,

Chanoine de l'Eglise d'AIX,

vicaire général de Senez.

Fait à AIX, ce 18 avril 1789.

La foi chrétienne a longtemps marqué, et marque encore, le village d'Allons. Si de nos jours les pratiques religieuses sont plus rares, de nombreux vestiges sont encore là pour témoigner de la ferveur, ou en tout cas de la pratique, ancienne. En effet, les Allonsais restent très attachés, comme nous le verrons plus loin, à un certain nombre de fêtes et de traditions liées étroitement à la vie religieuse dont la célébration a pratiquement disparu partout ailleurs.